

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 mars 2017

### Compte rendu de séance

L'an deux mille dix-sept

Le : 6 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2017

**Sous la Présidence de Madame CHADOIN Annick, Maire**

**PRESENTS** : Annick CHADOIN, Maire, Didier TESCHER, Sylvie DEBIAIS, Mireille TESSIER, Brigitte TOURET, Véronique BAILLON, Pierre MAYAUDON, Sandra TOURNOIS, Martine VILLENEUVE, , Christophe PEYMIRAT, Corinne FUSEAU, Spyros DELEMIS, Joëlle PASCAL, M. Patrice JOFFRE, M. Pascal PENNY, Isabelle LEMARIE, Daniel LAPLAUD, Nadine BURGAUD, Thierry BAUDRY, Brigitte SIMONNEAU, Catherine ROLLET, Dimitri BARRUCHE.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Nadia FOURGEUX-BOUCHAREYCHAS, M. Denis MALABOU, M. Fabrice COMES, M. Pascal LAFARGE

**PROCURATIONS** : Jacques MIGOZZI à M. Didier TESCHER

**Secrétaire de séance** : Sylvie DEBIAIS

Ouverture de séance : 20h10

*Mme le Maire :*

*Mesdames, Messieurs les élus, Une suite d'échanges de mails malveillants m'oblige à vous signifier qu'il est du devoir de chacun de se respecter, sans discrimination de quelque nature qu'elle soit, politique, idéologique ou autre. Je souligne que les débordements qui découlent de vos propos ou de vos écrits sont de votre propre responsabilité, ce qui n'implique pas que je les cautionne. Je suis déjà intervenue auprès des auteurs de ces calomnies. Lors des conseils, je vous demande de respecter les questions à l'ordre du jour et de n'aborder que les affaires strictement municipales.*

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 février 2017

*Mme Villeneuve: A la page 8 vous attribuez à Mme PASCAL une réflexion que j'ai faite.  
M. JOFFRE : A la page 8, il y a eu une coquille je n'étais pas là.*

**Adopté à l'unanimité.**

**Ordre du jour** :

Questions diverses

\*\*\*\*\*

*Mme le Maire : L'assemblée nationale a voté, le mardi 22 novembre 2016, par 287 voix pour, 243 voix et 22 abstentions, l'ensemble du projet de loi des finances pour 2017. Ce projet de loi des finances (PLF), dernier du quinquennat, est, cette année encore, marqué du sceau de l'austérité pour les ménages et les collectivités, et de la complaisance avec le patronat. Depuis 2012, le bilan est éloquent : 30 Mds € en moins pour les prélèvements sur les entreprises et 20 Mds € en plus pour les prélèvements des ménages. Avec la hausse du taux du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) et la baisse programmée du taux de l'impôt sur les sociétés, adoptées dans ce budget, ce choix est malheureusement conforté. Censées inverser la courbe du chômage, cette orientation stratégique n'aura donc eu aucun effet, bien au contraire. Pour l'ensemble des collectivités, la cure de l'austérité se poursuit et la commune de Rilhac-Rancon, dont le budget est lourdement impacté par la baisse des dotations de l'Etat, subit également les conséquences de ce choix gouvernemental. Au niveau local : L'année 2017, avec plusieurs élections nationales, amène beaucoup d'incertitudes sur l'évolution des dotations d'Etat aux collectivités. Le Président de la République a annoncé en mai dernier au congrès des Maires une diminution de moitié des baisses de dotations de l'Etat. L'ancien 1<sup>er</sup> ministre a annoncé début septembre un gel de l'augmentation du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communale. Toutes ces incertitudes nous amènent à être prudents sur les prévisions des recettes 2017. Cependant, depuis le début de notre mandat nous avons maintenu les dépenses d'investissements déjà engagées et nous poursuivons la mise en œuvre de projets novateurs, tels que la Halle des sports près des écoles, la possibilité de logements adaptés pour les seniors ou autres personnes en voie de dépendance, ces deux projets répondant à des besoins des Rilhacois.*

## 1- DOB

**Rapporteur : Mme le Maire**

### **Délibération n° 2016- 03-01**

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales précise qu'un débat sur les orientations générales du budget local (DOB) doit avoir lieu à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen du budget et dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat qui constitue la première étape du cycle budgétaire de la collectivité n'a pas de caractère décisionnel mais informatif.

Les conditions de tenue du DOB sont fixées par le règlement intérieur du conseil municipal, dans son article 18.

Le débat d'orientations budgétaires tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité :

- Le contexte économique et réglementaire
- L'impact de la loi de finances 2017 sur le budget des collectivités locales

Le DOB annonce les principales orientations qui seront retenues dans le budget, et les conseillers municipaux sont invités à débattre, à partir de l'évolution du contexte financier et budgétaire, des orientations proposées pour l'élaboration du budget à venir.

*M. MAYAUDON : Qu'est-ce qui explique l'écart entre l'objectif et le résultat ?*

*M. TESCHER : Le bouclage depuis la voie de liaison nord. C'est long à mettre en œuvre parce que ça va être une coréalisation avec la Mairie de Limoges. Ça passe sur le territoire de Limoges en partie et que la commune de Limoges a accepté de prendre à sa charge le tiers des*

travaux qui correspondent à la tuyauterie sur la commune de Limoges. On a retardé la mise en œuvre dans la mesure où la commune de Rilhac-Rancon ne sera plus toute seule à payer.

### **Adopté à l'unanimité**

*Mme TOURNOIS : L'Association des Maires de France, toutes tendances confondues, rejette vigoureusement toute orientation budgétaire 2017 allant dans le sens de l'austérité vis-à-vis des communes et autres collectivités territoriales. Le groupe communiste et apparentés de Rilhac-Rancon partage cette position. Il veillera, dans le respect et la prise en compte de son identité politique, à ce que les éléments essentiels au développement de la commune à l'épanouissement de ses habitants ne soient pas affectés. Il est du devoir de l'équipe majoritaire d'adopter de telles orientations budgétaires et de les faire partager par l'ensemble du conseil municipal. Nous tenons à réaffirmer concernant les valeurs de service public et de justice sociale qu'elles ne peuvent être réduites qu'à une question de dépenses publiques car elles sont la base de la société du « bien vivre ». C'est dans cet esprit que nous poursuivons et prévoyons des dépenses d'investissement pour l'avenir au risque d'une augmentation raisonnable et raisonnée des charges. Le taux d'endettement prévisible reste malgré tout dans les limites correctes. Forts de convictions de progrès, forts de la certitude qu'un autre cap à gauche est possible, nous invitons nos collègues élus à se battre pour le rassemblement des points de convergences qui se font jour au sein de cette même gauche dans un climat particulier et dangereux de la campagne présidentielle.*

*Mme BURGAUD : Mme Le Maire, chers collègues*

*En préalable à cette déclaration, nous souhaitons comme l'an passé remercier Mr Pery ainsi que le personnel administratif qui a travaillé sur ce document de grande qualité à la fois dans le fond et dans la forme.*

*Préliminaire sur le contexte national : Il ne s'agit pas de minimiser les difficultés entraînées par les baisses des dotations de l'État. En 2017, l'effort demandé aux communes et aux intercommunalités est toutefois réduit de moitié par rapport aux années 2015 et 2016. Nous aurions eu nous-même des difficultés pour assumer ces diminutions. Notre groupe reconnaît que la politique actuelle de baisses de dotation de l'État pèse sur les finances des communes, toutefois il est nécessaire de se mobiliser pour la maîtrise des dépenses publiques. D'ailleurs, le solde des collectivités locales dans le déficit public est redevenu positif à la fin de l'exercice 2015, c'est donc la preuve que les collectivités ont maîtrisé leurs dépenses. Le déficit global est ramené à 3,3% fin 2016.*

*Contexte local*

*Remarque :*

*Tout en fatalisant sur la baisse des dotations de l'état, vous continuez de créer un climat anxigène, voire de suspicion concernant la majorité précédente, en laissant penser qu'elle était incompétente et a dépensé à tort et à travers. Cependant, nous vous rappelons le contexte :*

*Certes, les ratios de 2013, nous en convenons étaient très fortement dégradés, notamment celui de la capacité de désendettement ainsi que celui de l'épargne brute. Cependant au début des années 2010, la majorité en exercice avait fait le choix politique de donner aux rilhacoises et rilhacois des équipements de grande qualité.*

*D'ailleurs, si notre mémoire est bonne, la majorité précédente a plutôt fait des choix allant dans le sens de la vision de l'opposition du moment, puisque qu'à l'automne 2008, elle déclarait :*

*« Les rilhacois semblaient s'être habitués à aller chercher à Limoges, ce qu'ils ne trouvaient pas dans leur commune : un jardin public, des jeux pour les enfants, une bibliothèque (digne de ce nom et accessible), des terrains de jeux multisports pour leurs ados, des spectacles, et bien d'autres services de proximité qu'ils ne trouvaient pas à leur porte ». Cependant, sans remettre en cause la qualité du fond de ce DOB, et en prenant acte de l'amélioration continue des principaux ratios financiers, nous nous étonnons que la commission des finances se réunisse au lendemain de la présentation du DOB, ce qui nous donne l'impression que vous ne souhaitez pas associer réellement l'opposition à la mise en œuvre du DOB.*

*De plus, nous ne sommes pas en accord avec votre stratégie financière, en effet vous avez choisi celle de sur-fiscaliser le territoire afin de mettre en œuvre votre programme électoral, tout ceci en créant un climat anxiogène, voire de peur d'une mise sous tutelle.*

*Vous aviez même indiqué que des squelettes étaient cachés dans les placards. Où sont les dits squelettes ?*

*Certes, les ratios financiers de 2013 et 2014 étaient dégradés, cependant la commune n'était pas en faillite et l'épargne brute même si elle était mince n'était pas négative.*

- *En sur-fiscalisant le territoire,*
    - *vous prenez dans la poche du contribuable,*
    - *vous diminuez le pouvoir d'achat des contribuables*
- Pour épargner sur le dos des rilhacois*

*A la lecture des données sur le budget primitif, nous constatons les faits suivants :*

*Chapitre : Charges de personnel :*

- *de 2014 à 2016, les charges de personnel en années cumulées ont augmenté de 287 000 € (en tenant compte du GVT et de la hausse du point d'indice en 2016),*
- *de 2014 à 2016, le nombre d'emplois a augmenté en années cumulées de 9 en équivalent emploi,*
- *vous avez recruté un ingénieur dont le coût annuel tourne aux environs de 35 000 € en tenant compte des charges, et ce dans un contexte financier difficile, vous auriez dû actionner le levier des tâches mutualisées avec Limoges Métropole.*

*Chapitre : Recettes fiscales :*

- *de 2014 à 2016, les recettes fiscales en années cumulées ont augmenté de 688 000 €*

*Chapitre : Epargne brute :*

- *de 2014 à 2016 : la CAF brute en années cumulées a augmenté de 189 000 €*

*En conclusion, vous avez donc affecté 57% des recettes fiscales supplémentaires aux charges de personnel et 27% à la reconstitution de l'épargne.*

*A la lecture du DOB, nous constatons que votre politique financière est un poids supplémentaire dans le porte-monnaie des contribuables rilhacois. Ce modèle économique*

*ne répond pas aux besoins du territoire, ce n'est pas un modèle économique au service de la collectivité mais un modèle au service du cycle électoral de votre majorité.*

*A notre avis, vous auriez dû actionner le levier de maintien à minima des charges de fonctionnement, ceci dans un contexte national de réduction des dépenses de fonctionnement.*

*Mme PASCAL: Les allégations diffusées depuis plusieurs semaines par Denis MALABOU à l'encontre de plusieurs conseillers municipaux relèvent de la calomnie et sont indignes d'un élu républicain. Elles doivent être dénoncées et condamnées avec constance et fermeté. Ne laissons pas ces attaques méprisables nous détourner de notre action persévérante et responsable au service des Rilhacoises et Rilhacois qui seule doit compter.*

*M. TESCHER : Il y a une dizaine de jours avait lieu en Préfecture, le comité de suivi du projet de raccordement de l'A20 à la RN 520. J'y participais au nom de la commune et Monsieur LAPLAUD y représentait l'association ADUR. Pour votre information, l'objet de ce comité était de valider le tracé de la DREAL. Un certain nombre de personnes sont intervenues à tour de rôle : des associations (ADUR, Limousin Environnement, une association de riverains que se situe sur Couzeix), mais également la mairie de Limoges et une conseillère départementale du secteur. Je suis moi-même intervenu au nom de la mairie de Rilhac-Rancon. Dans mon intervention, j'ai souligné un certain nombre d'oublis de projets qui sont en œuvre sur le secteur et à ce titre j'ai demandé à ce que le comité de suivi de projet ne valide pas le tracé présenté par la DREAL. Un représentant de l'Agglo a précisé qu'il était prévu un déplacement du centre routier de l'ouest à l'est de l'autoroute A20. C'est une information qui n'était pas officielle. J'en ai profité pour donner une autre information qui n'est pas officielle : l'Agglo prévoit d'installer un dépôt de bus en vis-à-vis du centre routier futur de ce côté-là. Devant toutes ces imprécisions et certaines objections soulevées par Monsieur LAPLAUD au nom de l'ADUR, à notre grande surprise, le Secrétaire Général de la Préfecture n'a pas validé le projet et a repoussé à une réunion ultérieure la validation du tracé qui selon ses propres dires a besoin d'être revu. Ce n'est pas une victoire à proprement parlé mais c'est quand même une avancée intéressante d'autant plus que les personnes porteuses de ce projet depuis très longtemps partent en retraite. Ce sont de nouvelles personnes qui prennent le dossier en charge, qui sont à Poitiers, moins le nez dans leurs plans et dans leurs projets et avec qui le dialogue à l'air un peu plus facile. L'ADUR va essayer de rencontrer les personnes en question pour leur présenter un projet alternatif, que nous allons vous expliquer. Dans un second temps, la commune de Rilhac-Rancon va demander une entrevue au ministère des transports pour présenter si vous en êtes d'accord le même projet alternatif. Visiblement nous avons trouvé une oreille attentive en la personne du Secrétaire Général de la Préfecture, et je pense, des personnes qui ont repris ce dossier en mains. Je vous propose maintenant de vous présenter le projet alternatif. L'ADUR a travaillé avec des gens compétents en la matière d'une autre association.*

*Présentation du projet via Powerpoint.*

*M. LAPLAUD : Nos doutes subsistent actuellement dans cette connexion que veut nous faire adopter la DREAL, c'est-à-dire en venant de Rilhac-Rancon pour aller à Limoges. Cette connexion est très dangereuse et n'est pas encore arrêtée du côté de la DREAL. Le bureau d'études est toujours en train d'étudier. Le deuxième doute est cette fameuse sortie vers le Nord qui n'est pas encore définie. On supprimera les inconvénients des ronds-points de Grossereix pour les implanter ailleurs. Ce qui sera encore plus dangereux parce que ces giratoires seront près des maisons du Malabre. Nous avons fait une étude, pour ne pas avoir ces ronds-points giratoires et on se servirait de ceux qui existent actuellement (Family*

village). La DREAL veut faire un tunnel. Ils nous demandent des propositions assez rapidement. Nous éviterons les ronds-points au Malabre. L'ADUR va faire une réunion publique à la fin du mois à laquelle tout le monde est convié, pour expliquer la réunion de la commission de suivi et pour discuter de nos propositions.

M. TESCHER : Pour compléter sur la proposition de l'ADUR, si on veut que la DREAL change d'avis il faut que l'on lâche un petit peu de lest.

Mme PASCAL : Est-ce que l'on ne peut pas craindre une saturation énorme sur ces ronds-points ?

M. TESCHER : Sans doute pas parce qu'en fait, comme nous les Rilhacois nous irons prendre les autoroutes vers Limoges. C'est le moment où les autres personnes sortent, on se croise, il n'y a pas d'effet sur le reste du flux sur le nôtre. Par ailleurs sur la partie Nord ce que l'ADUR propose c'est que deux sorties à 150 mètres de distance. Une première qui va à Family village et la deuxième qui permet d'aller à la zone Nord. On divise le flux qui provient du Nord ou du Sud.

Mme SIMONNEAU : Il y a eu une poursuite judiciaire qui est terminée depuis le 5 décembre, il y a eu plein de changements, j'aimerais bien savoir.

Mme TESSIER : Les poursuites judiciaires entre les communautés de communes d'AMBAZAC et de Saint LEONARD DE NOBLAT sont terminées. Les sommes non recouvrées ont été réglées par les communes concernées.

La Préfecture a donc entériné la dissolution du Syndicat Intercommunal pour l'enseignement de la musique et de la danse.

Fin de séance : 21h30

Délibération n° 2017-03-01	ROB 2017
-------------------------------	----------

Annick CHADOIN		Corinne FUSEAU	
Didier TESCHER		Sandra TOURNOIS	
Sylvie DEBIAIS		Isabelle LEMARIE	
Denis MALABOU		Pascal PENNY	
Mireille TESSIER		Fabrice COMES	
Jacques MIGOZZI	Par procuration M. TESCHER	Christophe PEYMIRAT	
Daniel LAPLAUD		Véronique BAILLON	
Spyros DELEMIS		Brigitte SIMMONEAU	
Brigitte TOURRET		Nadine BURGAUD	
Pierre MAYAUDON		Catherine ROLLET	
Patrice JOFFRE		Thierry BAUDRY	
Nadia FOURGEUX– BOUHAREYCHAS		Dimitri BARRUCHE	
Joëlle PASCAL		Pascal LAFARGE	
Martine VILLENEUVE			

